

SOMMAIRE:

P1: EDITO

P2: ADDEVA54 et éradication de l'amiante

P3:-Pourquoi Lunéville?

-La CAVAM est dans le vrai

-Le 9 Octobre, toutes et tous dans la rue

P4: Témoignages

PLUS QUE JAMAIS ... LUTTONS !

Les dirigeants du Pays, avec leur « mentor » - LE MEDEF – se sont lancés dans une entreprise de démolition sociale jamais égalée. Pour eux « l'état de droits » devrait se transformer en outil au seul service de la finance et des profits. A cet effet, ils utilisent les principaux médias pour faire croire que « tout serait plié », définitivement arrêté quoi que fassent les salariés, leurs organisations et associations, la population toute entière, quel que soit le nombre de manifestations, de rassemblements, de pétitions ... leur réforme libérale de la société est « en marche » elle doit, elle va aboutir ... un point c'est tout ! claironnent-ils à l'encan ! C'est leur conception du dialogue social, de la concertation ... le mot NEGOCIATION étant soigneusement évité ... SAUF QUE :

Pas si simple car, lorsqu'une loi est validée, après les méandres de l'assemblée nationale et du sénat (où des résistances existent), la mise en pratique ne sera effective qu'avec des directives de décrets ou d'un arrêté d'application ...

De ce fait, remplir le « cahier des réformes » avec frénésie, en communiquant largement qu'il n'y aurait plus rien à faire qu'à subir, n'est qu'un artifice démobilisateur amplifié par ces médias ... Ne nous laissons pas tromper !

SACHONS MESURER LES RESISTANCES QUI
MONTENT : (quelques exemples)

- pour défendre la « sécurité sociale » qu'ils voulaient remplacer dans la constitution par - " protection sociale", ce qui est fondamentalement

différent ... marche arrière toute devant le tollé populaire provoqué !

- Ils sont même en difficultés sur le contenu de leur réforme constitutionnelle, dont ce qui précède n'est qu'un élément

- Les luttes sociales se multiplient dans les entreprises et aboutissent à empêcher l'application des ordonnances dévastatrices pour la santé et la sécurité des salariés.

- La santé publique, les hôpitaux et EHPAD dont les salariés (avec le soutien des populations et le nôtre) multiplient les actions contre la territorialité et la volonté de gérer les hôpitaux comme les entreprises ... (voir page 4) - Dans ce contexte difficile, l'important rapport sur les M.P. (l'amiante entre autre) présenté à l'assemblée nationale (que nous pourrions approuver sur de nombreux points) peut aider notre combat et les empêcher de casser nos conquêtes ! Mais un rapport ne fait pas tout !

- Malgré les barrages des dirigeants du Pays, notre projet de pôle public se trouve propulsé jusqu'à l'assemblée nationale et au Sénat par différentes forces politiques ... grâce aux interventions de nos associations et de nos adhérents ...

- les cheminots, les fonctionnaires poursuivent l'action pour défendre leurs droits conquis de haute lutte.

- 9 organisations et associations de retraités appellent à l'action pour garder le système par répartition, maintenir la réversion, le niveau des ressources et l'âge de départ ...etc mesurons bien tout ce qui bouge !

Depuis sa création, La CAVAM, à la différence de bien d'autres, s'est inscrite dans ces mouvements sociaux, cela fait partie de ses orientations. Avec toutes nos associations et leurs adhérents, nous ne baissons pas les bras ! Refusant et rejetant la fatalité que l'on nous propose comme crédo !

Là, où nous sommes sur un volet ou un autre de ces combats, voire sur l'ensemble en fonction de ce que nous déciderons avec nos adhérents, damons le pion à ces démolisseurs et à cette rentrée qui ne nous augure rien de bon ...

.... RESISTONS ... NOS DOSSIERS, LA SANTE, LA JUSTICE, LA SOLIDARITE ONT TOUT A Y GAGNER !!

L'ADDEVA 54 a décidé de faire de l'éradication de l'amiante, sa priorité.

Pour rappel, l'amiante c'est 100 000 morts à l'horizon 2025.

20 millions de tonnes d'amiante subsistent encore en France et si l'on ne fait rien pour éradiquer totalement l'amiante cette tragédie va se poursuivre.

Pour convaincre nos décideurs politiques et afin d'argumenter sur des solutions possibles à mettre en œuvre sur l'éradication de l'amiante, déjà opérationnelles dans certaines Régions, nous avons décidé de nous déplacer sur Bergerac à l'Association du CERADER 24 où nos amis sont déjà à la pointe dans ce domaine depuis plus de 10 ans. Ils leur a fallu de nombreuses batailles acharnées pour imposer des avancées notables dans ce domaine avec des perspectives encourageantes pour la suite.

La visite du centre de tri de BERGERAC confirme la faisabilité et les conditions de prise en charge, en toute sécurité et gratuite des déchets amiantés des particuliers.

Par ailleurs, une étude rationnelle est en cours aussi sur le territoire de BERGERAC pour le traitement de l'amiante avec une solution qui permettrait de rendre l'amiante inerte.

Notre visite s'est poursuivie dans les LANDES sur le territoire de MORCENX où nous avons pu visiter l'entreprise INERTAM où là aussi une solution existe pour une destruction définitive des déchets d'amiante à moindre coût au lieu d'un enfouissement qui ne fait que retarder sa destruction et éviter des contaminations futures.

Cette visite a pu nous permettre de démontrer que des solutions durables et économiquement viables existent pour éradiquer l'amiante définitivement.

Fort de ces constats, agrémentés de documentations, nous n'avons pas tardé à rencontrer notre Député de la circonscription aussi membre du Groupe-Etude-Amiante afin de le sensibiliser et le convaincre sur la faisabilité de tels projets dans notre Région mais aussi de défendre nos propositions au plus au niveau de l'Etat sur la création d'un pôle public d'éradication de l'amiante.

A la suite de notre entrevue, des engagements ont été pris :

- 1) Le dépôt d'une motion à l'assemblée Nationale pour défendre notre projet de la CAVAM, de création d'un pôle public d'éradication de l'amiante.
- 2) Entreprendre des discussions avec la communauté

de Commune de la circonscription afin d'adapter les centres de tris pour la récupération gratuite de l'amiante.

- 3) Etudier la faisabilité sur le bassin LUNEVILLOIS d'un centre pour le traitement des déchets amiantés.

Une nouvelle rencontre sera prévue au deuxième semestre de l'année afin de faire un point sur l'état d'avancement des discussions engagées.



Le 31 mai à PARIS, avant de se rendre au sénat y déposer nos fiches revendicatives

A LUNEVILLE POUR FAIRE QUOI ?

LUNEVILLE ? C'est dans l'est de la France. Pas loin de NANCY et c'est le siège de L'ADDEVA 54, dont le président est notre ami : Bernard LECLERC. Le bureau de la CAVAM s'y rendra les 11, 12 et 13 septembre pour y rencontrer les associations adhérentes de la CAVAM qui résident dans la région, conformément à une décision du CAN d'octobre 2017.

La première région « visitée » fut le grand Sud/Est en décembre 2017 et ce fut positif. Des amis se sont révélés disponibles pour participer au collectif national « éradication » dont la première réunion s'est tenue le 4 septembre 2017.

Nul doute qu'en LORRAINE il sera également possible de dégager des forces nouvelles qui viendront renforcer notre collectif national de militants.



Décembre 2017 : Réunion décentralisée des associations du grand sud est, dans le Gard, avec le bureau/CAVAM

Préjudice d'anxiété à la NORMED.

Le conseil d'état devra se prononcer prochainement

Le dossier préjudice d'anxiété à la NORMED dure depuis 2008. Après avoir passé les étapes « prudhomme, cour d'appel d'Aix », et avoir obtenu satisfaction, les AGS ont porté ce dossier en cours de cassation qui a tranché. Les salariés de la NORMED ont droit au préjudice, mais ce n'est pas au AGS de le financer. Devant cet état de fait les associations CENTAURE (pour le chantier naval de la Ciotat), et CAPER 83 (pour le chantier naval de la Seyne) avec leur cabinet d'avocats TEISSONNIERE, ont décidé de saisir le tribunal administratif contre l'état régulateur. Au mois de mai 2017, Le tribunal administratif de Marseille confirme le jugement de la cour d'appel Aix, et indemnise les premiers dossiers à hauteur de 8000€. Le ministère a contesté cette décision devant la cour administrative d'appel de Marseille. Au mois de juin 2018 cette juridiction reconnaît la faute de l'état régulateur mais seulement à la hauteur de 25% et fixe l'indemnité du préjudice à 2000€. Cette décision est inacceptable, tant sur la forme que sur le fond. Compte tenu de la jurisprudence qui peut en découler pour les autres procédures de même nature, nos associations (CENTAURE, CAPER83) en concertation avec nos avocats, ont pris la décision de faire appel en conseil d'état pour obtenir une indemnisation plus juste et équitable. La date de l'audience, n'est toujours pas connue à ce jour.

professionnelles dans l'industrie a été validé par l'Assemblée Nationale.

Ce document est accessible sur internet « Rapport N° 1181 Assemblée Nationale ». Très complet (150 pages), il développe avec précision toutes les difficultés, rencontrées lors du traitement des dossiers de maladies professionnelles, mettant l'index sur « **le pourquoi nous en sommes là** ». S'il fallait retenir une phrase de l'introduction ce serait : « Au fil de ce panorama, **nous considérons qu'il est possible de faire baisser sensiblement le nombre de victimes professionnelles dans l'industrie** ». il est facile d'imaginer que ce qui est soulevé dans le cadre de l'industrie, est facilement transférable dans les autres secteurs d'activité.

Sous le titre « **Et si la CAVAM avait raison** », nous avons consacré un article sur ce rapport sur notre blog : www.amiantemaladieprofessionnelle.com . nous vous invitons à le consulter. Le rapport n'échappe pas à la règle précitée. Il se conclut par 43 propositions d'un grand intérêt. Plusieurs de ces propositions sollicitent la création de pôles publics. Lorsqu'une commission d'enquête de toutes tendances, le réclame comme nous le demandons sans relâche dans le cadre de notre projet d'éradication de l'amiante : « Dépasser le constat par la création d'un pôle public de l'amiante ». **C'est ce qui nous fait dire aujourd'hui que nous sommes dans le vrai ! Alors on s'enlise dans les constats ou on passe dans le concret ?**

9 OCTOBRE : TOUS DANS L'ACTION

Après 3 ans de blocage des pensions, une année 2018 sans aucune augmentation, la hausse de la CSG, le Premier ministre annonce une hausse des pensions de + 0,30 % en 2019 et 2020. Or, le taux d'inflation mesuré par l'INSEE est de + 2,30 % sur les douze derniers mois. C'est une régression insupportable du pouvoir d'achat des retraités. 9 organisations syndicales appellent à faire du 9 octobre une grande journée nationale d'actions et de manifestations à travers toute la France. La CAVAM se félicite de cet appel. Elle invite ses associations et adhérents à

**PARTICIPER AUX RASSEMBLEMENTS PREVUS DANS
LES VILLES ET DEPARTEMENTS**

LA CAVAM EST DANS LE VRAI !

Depuis que l'amiante fait l'actualité, et frappe de nombreuses victimes, les rapports s'additionnent, se chevauchent. Souvent de qualité, fruit d'un travail sérieux et objectif, ils « accouchent » de préconisations ou propositions souvent pertinentes, lesquelles trop souvent accouchent d'une souris. Est-ce la faute des concepteurs des rapports ? certainement pas ! **La faute réside dans le manque de volonté politique pour passer aux travaux pratiques.**

Le 19 juillet 2018 le rapport au Nom de la commission d'Enquête sur les Maladies et pathologies

EXTRAITS D'UNE LETTRE OUVERTE DES PERSONNELS SOIGNANTS DU CHU DE GRENOBLE, ADRESSEE A LEUR DIRECTION

Ceci est un cri d'alarme, un cri de désespoir, car nous n'avons plus le temps. Nous n'avons plus le temps de soigner ni de prendre soin, nous n'avons plus le temps d'exercer notre métier. En tant que soignants, nous sommes en première ligne. Nous subissons nous même et voyons les patients subir les conséquences délétères de la politique du chiffre qui est menée partout au CHU. L'EHPAD et le SLD sont des lieux de vie, les gens qui y vivent y subissent au quotidien, et ce jusqu'à leur mort, les conséquences de cette politique gestionnaire.

Régulièrement, mes collègues se retrouvent seul infirmier (ère) pour 40 résidents. Avez-vous une idée de ce que cela signifie de travailler dans ces conditions ? À l'aide d'un calcul simple on se rend compte que, sur un service de 7h30, une fois retirées les 30 minutes de transmissions orales, il ne reste à l'infirmier(ère) que 10,5 minutes par patient.

Les conséquences de ce manque de temps sur les patients ? De la douleur et de la souffrance provoquées par des gestes trop rapides des soignants, une douche par semaine au mieux, des pansements non renouvelés à temps, des escarres qui se développent par manque de temps avec les patients pour les mobiliser, des résidents réveillés très tôt pour pouvoir finir nos tours de soin, au détriment de leur santé et de leur confort, des pertes d'autonomie accélérées par manque de temps pour les accompagner dans les gestes de la vie quotidienne, gestes qu'on fait à leur place pour gagner du temps. Pour aller toujours plus vite, on les rend grabataires. Même d'un point de vue purement comptable cela n'a pas de sens : une fois grabataires, ces patients nécessitent encore plus de temps et de moyens.

Ce sont nous, les ouvriers du soin, qui en arrivons, malgré nous, à maltraiter ces corps, à malmenier ces gens pour qui le quotidien de leurs dernières années consiste à ne croiser que des personnes pressées, des personnes stressées qui n'ont pas le temps de prendre soin d'eux correctement.

Le jour où il y aura des morts, des morts prématurées, chez les patients comme chez le personnel, ce jour-là il faudra assumer, c'est à dire répondre de vos actes et en accepter les conséquences.

Cette lettre atteste d'une situation dramatique connue dans la plupart des établissements publics de santé minés par les politiques d'austérité conduites par les gouvernements successifs. Ceci étant la lutte s'organise et des succès sont engrangés comme en témoigne le bilan non exhaustif de ces dernières semaines

Hôpital psychiatrique Pierre Janet du Havre,

Après une grève démarrée le 18 juin, l'intersyndicale et la direction sont parvenues à un accord de sortie de crise.

le 11/07/18 la CGT en intersyndicale a signé un protocole d'accord de sortie de conflit.

Ce sont 34,3 postes avec la garantie d'autres créations en extra-hospitalier qui ont été obtenus. Dont 12,8 postes créés pour un pool de remplacement de nuit, et deux postes destinés au renforcement des urgences psychiatriques.

CHU de Saint BRIEUC

Après 17 jours de grève, l'équipe du magasin a obtenu un renfort d'effectif pour qu'ils soient 5 agents au lieu de 4 actuellement

Blanchisserie inter hospitalière(région de LYON)

Après 3 jours de grèves, les personnels obtiennent :

Le maintien des 13 contractuels (avec le rappel de celui renvoyé la veille) au moins jusqu'au 31 décembre minimum.

La mise au stage des contractuels les plus anciens (certains ont plus de 2 ans et demi d'ancienneté), sur des postes vacants.

Le recours à l'intérim uniquement en cas de pic d'activité, et recours au contrat en cas d'absentéisme comme prévu dans les statuts de la fonction publique.

Centre Hospitalier de Decazeville-Aveyron

Les personnels de l'hôpital ont engagé une grève illimitée début mai, "pour réclamer de l'activité". Le directeur adjoint circule dans les services disant qu'il fallait fermer la chirurgie, fermer la réanimation, qu'il n'y avait plus d'argent". Sous la pression des personnels il a été contraint de démissionner

CHU de VIERZON

Le 18 juillet, plus de 2 000 personnes ont formé une chaîne humaine entourant tout l'hôpital. C'est sur un chant de révolte que les salarié.e.s de la maternité ont filmé et parodié les conséquences qu'aurait la fermeture de la maternité, entre autre. Le 25 juillet, ils ont distribué un « kit de survie Vierzonnais » au péage de Vierzon pour illustrer la perte de moyens et la gravité des risques encourus par les habitants de ce bassin de 60 000 personnes.

LA CAVAM invite ses associations adhérentes à prendre part à ces luttes locales car elles sont de la plus haute importance pour les victimes de maladies professionnelles susceptibles par nature, d'avoir recours aux CHU et autres centres de soins.